



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



La Route de l'esclave : 1994-2014

Le chemin parcouru

Un crime contre l'humanité

« Nous reconnaissons que l'esclavage et la traite des esclaves, en particulier la traite transatlantique, ont été des tragédies effroyables dans l'histoire de l'humanité, en raison non seulement de leur barbarie odieuse, mais encore de leur ampleur, de leur caractère organisé et tout spécialement de la négation de l'essence des victimes ; nous reconnaissons également que l'esclavage et la traite des esclaves constituent un crime contre l'humanité »

Déclaration de la Conférence mondiale contre le racisme (Durban, 2001, para. 13)

Développement, droits humains, pluralisme culturel, dialogue interculturel : ces grands enjeux du monde d'aujourd'hui ont été longtemps marqués par une absence dans l'histoire de l'humanité : la prise de conscience et la connaissance de la traite négrière et de l'esclavage qui en est issu.

Pourtant, cette tragédie n'est pas simplement un événement malheureux d'un passé révolu. Elle détient certains des records d'horreurs

que l'homme est capable de commettre : la plus grande déportation forcée d'hommes, de femmes et d'enfants, le plus vaste, le plus intensif commerce d'êtres humains, la plus longue perpétuation d'un crime contre l'humanité qui fut le dernier à être reconnu comme tel.

Entreprise majeure de déshumanisation, elle a privé l'Afrique de millions de ses forces vives. C'est pourquoi la reconnaissance

de la traite négrière et de l'esclavage comme « crimes contre l'humanité » par la Déclaration de Durban en 2001, constitue, avec l'enseignement de cette tragédie dans les écoles, la commémoration de la mémoire des victimes et la célébration des actes de résistance et des abolitions, tant au niveau national qu'international, les symboles les plus forts du triomphe sur l'esclavage.

Un projet international

Inscription de la traite négrière et de l'esclavage dans l'Agenda international

- 1993** Adoption par la Conférence générale de l'UNESCO de la résolution proposée par Haïti et le Bénin – soutenue par l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) – de mettre en oeuvre le projet La Route de l'esclave.
- 1998** Proclamation par la Conférence générale de l'UNESCO du 23 août Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition, célébrée dans la plupart des États membres de l'Organisation.
- 2001** Déclaration de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance (Durban, Afrique du Sud) reconnaissant la traite négrière et l'esclavage « crimes contre l'humanité ».
- 2004** Année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition, marquant le bicentenaire de la première République noire (Haïti).
- 2007** Proclamation par l'ONU du 25 mars Journée internationale en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.
- 2011** Année internationale des personnes d'ascendance africaine.
- 2013** Proclamation par l'ONU de la Décennie internationale pour les personnes d'ascendance africaine (2015-2024).

Pourquoi l'UNESCO ?

Qui mieux que l'UNESCO, dont le préambule de l'Acte constitutif reconnaît que les horreurs telles que celles de la Seconde guerre mondiale sont rendues possibles par « le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté de lui substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes », pouvait briser le silence sur la traite négrière et l'esclavage? C'est précisément le but que ses États membres ont assigné au projet interdisciplinaire La Route de l'esclave : résistance, liberté, héritage, lancé en 1994 à Ouidah au Bénin. Ce projet fut, en outre, une réponse de l'UNESCO au débat houleux soulevé en 1992 par la célébration du « Cinquième centenaire de la rencontre de deux mondes (1492-1992) » chez les populations autochtones et afrodescendantes des Amériques, et permet d'apporter des éclairages sur les nouvelles formes contemporaines d'esclavage. Enfin, en s'appropriant le concept de « route », le projet entendait, en convoquant de manière synergique les différents domaines de compétence de l'UNESCO – éducation, sciences, communication, culture –, faire revivre non seulement les itinéraires de l'inhumanité, mais aussi le maillage indélébile des nouvelles cultures et identités nées au carrefour

de relations, certes entravées par les chaînes, mais néanmoins fécondées par les liens tissés d'un continent à l'autre entre les peuples et les individus.

Des objectifs ambitieux

- Briser le silence sur la traite négrière et l'esclavage dans les différentes régions du monde.
- Mettre en lumière les traumatismes et les conséquences de cette histoire, les multiples transformations qu'elle a engendrées ainsi que les interactions culturelles nées de ces rencontres contraintes qui sont à la source de la diversité de nos sociétés.
- Contribuer à la réflexion sur les nouveaux défis et enjeux auxquels doivent répondre les sociétés modernes.

Des résultats significatifs

En vingt ans, le projet a eu un impact significatif aux niveaux local, national, régional, interrégional et international et a permis de faire évoluer les mentalités. Le projet a largement contribué à faire mieux connaître les enjeux éthiques, politiques, socio-économiques et culturels de cette histoire.

« Ma chanson, 'La Porte du Non-Retour', est un chant de douleur et de souffrance, mais aussi de transcendance et de progrès ».

Marcus Miller, porte-parole du projet La Route de l'esclave

Reconnaître

Du devoir de mémoire

En éclairant les causes profondes et les conséquences désastreuses de la traite négrière, en déconstruisant l'idéologie de la hiérarchie raciale sous-jacente à ce système, en analysant comment cet héritage a façonné notre monde moderne, le projet La Route de l'esclave a largement contribué à « **déracialiser** » cette tragédie qui, de ce fait, concerne l'humanité tout entière.

Grâce au projet, cette question a été inscrite dans l'Agenda international ainsi que dans celui de nombreux pays, qui ont non seulement proclamé des journées du souvenir, reconnu la contribution des personnes d'ascendance africaine mais aussi mis en place des politiques publiques pour lutter contre les discriminations héritées de ce passé (Argentine, Brésil, Colombie, Costa Rica, France, Guatemala, Honduras, Maurice, Nicaragua, Royaume-Uni, Sénégal).

... au droit à l'histoire et à la mémoire

De leur côté, les citoyens de nombreux pays se sont organisés pour exiger de leur gouvernement ce devoir de mémoire et réclamer leur droit à inscrire cette histoire dans le récit national. La discrimination, le racisme et l'exclusion sociale sont, en effet, les séquelles les plus durables de la traite négrière et de l'esclavage. Véritable laboratoire de brassages interculturels, la ville a été choisie comme un lieu d'action privilégié pour analyser et mettre en évidence les bonnes pratiques en matière de lutte contre ces fléaux. Aussi, depuis 2004, le programme « **Coalition internationale des villes contre le racisme** » a-t-il établi un réseau de villes partenaires (500 de manière directe, 5 000 via d'autres réseaux nationaux ou régionaux) qui se sont engagées à renforcer leur combat contre le racisme et la discrimination.

Comme l'a démontré la table ronde « **Humanisme des droits de l'Homme face à la barbarie de la traite négrière** » organisée en 2004 par l'UNESCO, la résistance contre l'esclavage a constitué l'un des actes fondateurs des droits humains. Rappels que celle-ci a été menée, d'abord et avant tout,



La Maison des esclaves (Ile de Gorée, Sénégal). © UNESCO/Dominique Roger

par les Africains mis en esclavage, par des actions de révolte et d'insurrection dont le point d'orgue fut la Révolution haïtienne et l'indépendance d'Haïti

en 1804. C'est donc la résistance des victimes mais aussi l'engagement d'abolitionnistes convaincus qu'il convient de rappeler.

■ Connaître

Pas de conscience sans connaissance. Le projet a élaboré un cadre de recherche interdisciplinaire pour faire la lumière sur les différents aspects de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs conséquences. Cette approche distanciée était nécessaire pour transcender l'émotion, les sentiments de culpabilité, de honte et les réactions de colère et de déni suscités par cette tragédie.

Du devoir de vérité

Dès 1994, un vaste programme de **recherche scientifique** a été mené un peu partout dans le monde. Dans un premier temps, l'approche

historique sur la traite transatlantique a été privilégiée, en raison de la disponibilité des données et des écrits. Le travail s'est ensuite élargi à des thèmes peu connus comme la résistance, les apports des esclaves, le rôle des femmes dans l'esclavage ainsi qu'à des régions peu explorées (la traite dans l'Océan indien, la traite trans-saharienne qui a touché le Moyen-Orient et l'Asie). Cet effort a donné naissance à plus d'une centaine de rencontres d'experts, de colloques, de séminaires et a conduit à la création de réseaux d'institutions scientifiques thématiques pour encourager l'échange et la coopération entre chercheurs de différents pays. Parmi les réseaux les plus actifs,

on citera : La recherche archéologique terrestre et sous-marine (Esclavage et archéologie) ; L'esclavage et la religion afro-américaine ; La traite négrière dans le Nigérien Hinterland (1650-1900) ; Les fondements idéologiques et juridiques de la traite négrière ; Diaspora : langues et expressions artistiques ; Esclavage, économie et travail ; Marronnage et formes de résistance ; Esclavage en Méditerranée ; Cultures bantu dans les Amériques et dans les Caraïbes : langues, religions et société ; Esclavage et interculturalité ; Femmes et esclavage ; Lieux de mémoire de l'esclavage dans les espaces lusophones ; Lieux de mémoire de l'esclavage dans les Caraïbes.

■ Éduquer

Du devoir d'enseigner

Pas d'éducation sans traduction des résultats de la recherche scientifique en matériels pédagogiques et didactiques adaptés. C'est ainsi que, pour encourager l'enseignement de l'histoire de cette tragédie, éviter une perte de mémoire collective, notamment chez les plus jeunes, construire une compréhension mutuelle, il a été mis sur pied un vaste projet éducatif intitulé « **Briser le silence** », via le Réseau des Écoles associées qui compte 9900 écoles dans 180 pays, pour l'enseignement de la traite négrière. Ce projet a mobilisé plus d'une centaine d'écoles dans 22 pays (Angola, Barbade,

Bénin, Brésil, Cuba, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Gambie, Ghana, Haïti, Jamaïque, Mozambique, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République dominicaine, Royaume-Uni ; Sénégal, Trinité-et-Tobago). Il a permis d'améliorer la formation des maîtres, d'organiser des forums de jeunes et des échanges de bonnes pratiques, de développer des matériels pédagogiques sous format numérique ou imprimé (*Voix d'esclaves*, *Visions d'esclaves*, *Voyages d'esclaves*, *Raconte-moi l'esclavage*, *Del olvido a la memoria*, destiné à l'Amérique centrale, etc.).

Le projet a, par ailleurs, engagé un travail de plaidoyer afin de convaincre les États membres d'entreprendre la **révision des curricula** et d'intégrer, dans les programmes scolaires, l'enseignement de la traite négrière et de l'esclavage qui, pendant longtemps, ont été occultés tant en Europe que dans les Amériques et les Caraïbes, voire même en Afrique. Ainsi, le Brésil est l'un des premiers pays à avoir adopté une loi rendant obligatoire l'enseignement, à tous les niveaux de l'éducation, de l'histoire africaine, sur la base de la collection de *l'Histoire générale de l'Afrique* publiée par l'UNESCO.

Sensibiliser

Pas de prise de conscience sans information pertinente. Sensibiliser les différents publics, autrement dit faciliter leur accès aux connaissances développées sur l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage qui en est issu, aura été l'un des efforts constants déployés par le projet.

Des ouvrages de référence

Les nouveaux éclairages nés de la rencontre entre spécialistes de différentes disciplines et régions du monde ou les travaux de chercheurs de renom ont permis de publier des ouvrages de référence qui ont accompagné les études menées dans les universités et les divers centres de recherche éparpillés dans le monde et de compléter certaines des Histoires générales et régionales publiées par l'UNESCO (*Histoire de l'Humanité, Histoire générale de l'Afrique, Histoire générale de l'Amérique latine, Histoire générale des Caraïbes*).

Une collection dédiée à la mémoire des peuples a été créée par le projet pour permettre à des chercheurs de publier sur des sujets souvent sensibles qui ne trouvaient pas d'éditeurs dans les pays ou régions concernés.

La puissance de l'image au service du message

Outre les décideurs, les communautés scientifiques et les jeunes, le projet s'est attaché à adapter son message au grand public grâce à des campagnes de vulgarisation et de promotion innovantes. Ainsi, des outils d'information ont été produits (brochures et affiches ; films documentaires, dont

certains, complétés par une fiche pédagogique comme *Routes de l'esclave ; une vision globale* (2010) et *Route de l'esclave : l'instinct de résistance* (2012), ont été diffusés dans différents pays à la télévision, projetés sur grand écran, distribués en DVD, ou encore postés sur les plateformes Internet de l'UNESCO) et des manifestations culturelles organisées (expositions itinérantes, concerts, émissions de télévision ou de radio...).

En outre, dans le cadre de La Route de l'esclave, des prix significatifs ont été attribués à l'occasion de la célébration du bicentenaire de la Révolution haïtienne en 2004 et de la commémoration du

200^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage par le Royaume-Uni en 2007 : le Prix UNESCO-Toussaint Louverture, remis en 2004 à deux éminents écrivains, le Brésilien Abdias do Nascimento et le Martiniquais Aimé Césaire ; le Prix « Briser les chaînes », remis en 2007 lors du Festival international du film à Zanzibar, en République-Unie de Tanzanie.

Le projet a enfin encouragé la création de musées sur l'esclavage et établi des partenariats avec certains d'entre eux : le Musée international de l'esclavage de Liverpool (Royaume-Uni), le Musée national de l'esclavage (Cuba), le Musée de l'esclavage de Doha (Qatar).

Ouvrages publiés par ou avec l'UNESCO

- *Les abolitions de l'esclavage : de L. F. Sonthonax à V. Schoelcher (1793-1794-1848)*, 1995.
- *L'Afrique entre l'Europe et l'Amérique : le rôle de l'Afrique dans la rencontre de deux mondes (1492-1992)*, 1995.
- *La chaîne et le lien : une vision de la traite négrière*, 1998.
- *La Société des amis des Noirs (1788-1799)*, 1998.
- *La traite négrière du XV^e au XIX^e siècle*, 1999.
- *La Traite et l'esclavage dans le monde lusophone*, 2001.
- *Tradition orale et archives de la traite négrière*, 2001.
- *Déraison, esclavage et droit*, 2002.
- *Montesquieu, Rousseau, Diderot : du genre humain au bois d'ébène*, 2002.
- *Les sources orales de la traite négrière en Guinée et en Sénégal*, 2003.
- *Tradition orale liée à la traite négrière et à l'esclavage en Afrique centrale*, 2003.
- *Mémoire orale et esclavage dans les îles du Sud-Ouest de l'Océan indien : silences, oublis, reconnaissance*, 2004.
- *Les codes hispaniques*, 2005.
- *L'Or et les esclaves. Histoire des forts du Ghana du XVI^e au XVIII^e siècle*, 2005.
- *Sites liés à la traite négrière et à l'esclavage en Sénégal. Pour un tourisme de mémoire*, 2005.
- *African diaspora in Asia*, 2008.
- *Unfinished business : a comparative survey of historical and contemporary slavery*, 2009.
- *Savoir de femmes : médecine traditionnelle et nature (Maurice, Rodrigues, Réunion)*, 2011.
- *The slave trade and transatlantic slavery : new directions for teaching and learning*, 2013.

Transport en commun dans la ville de Carthagène (Colombie). © UNESCO/Sabine Le Nechet





Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



La Route de l'esclave :
résistance, liberté, héritage



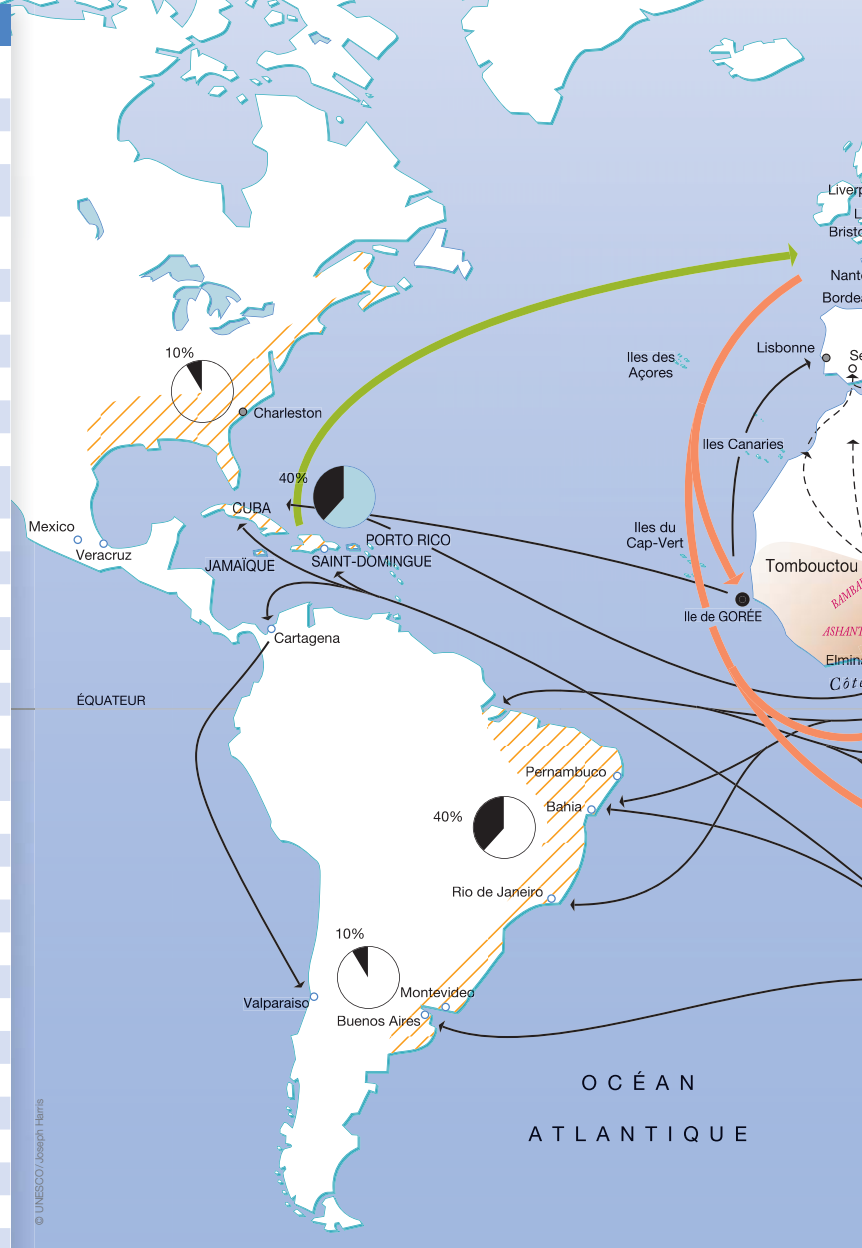
CARTE

DES ROUTES DE LA TRAITE NÉGRIÈRE ET DE L'ESCLAVAGE

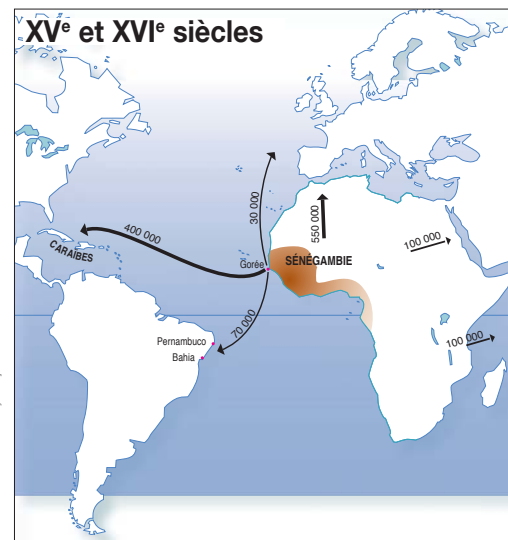
LES ROUTES DE LA TRAITE NÉGRÈRE ET DE L'ESCLAVAGE

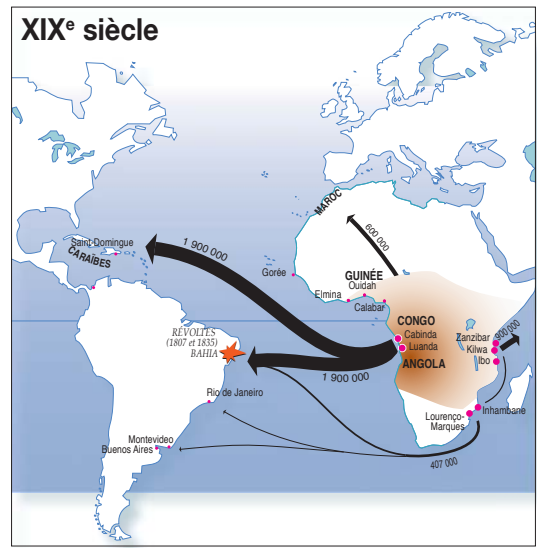
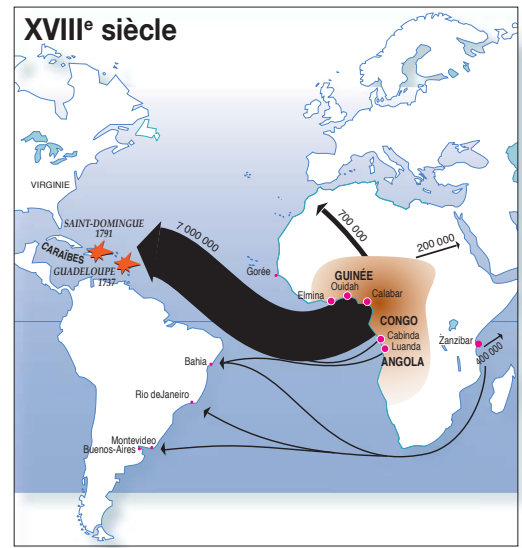
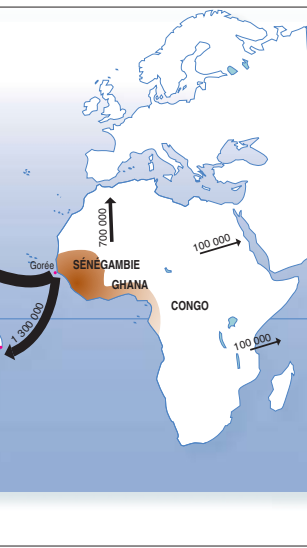
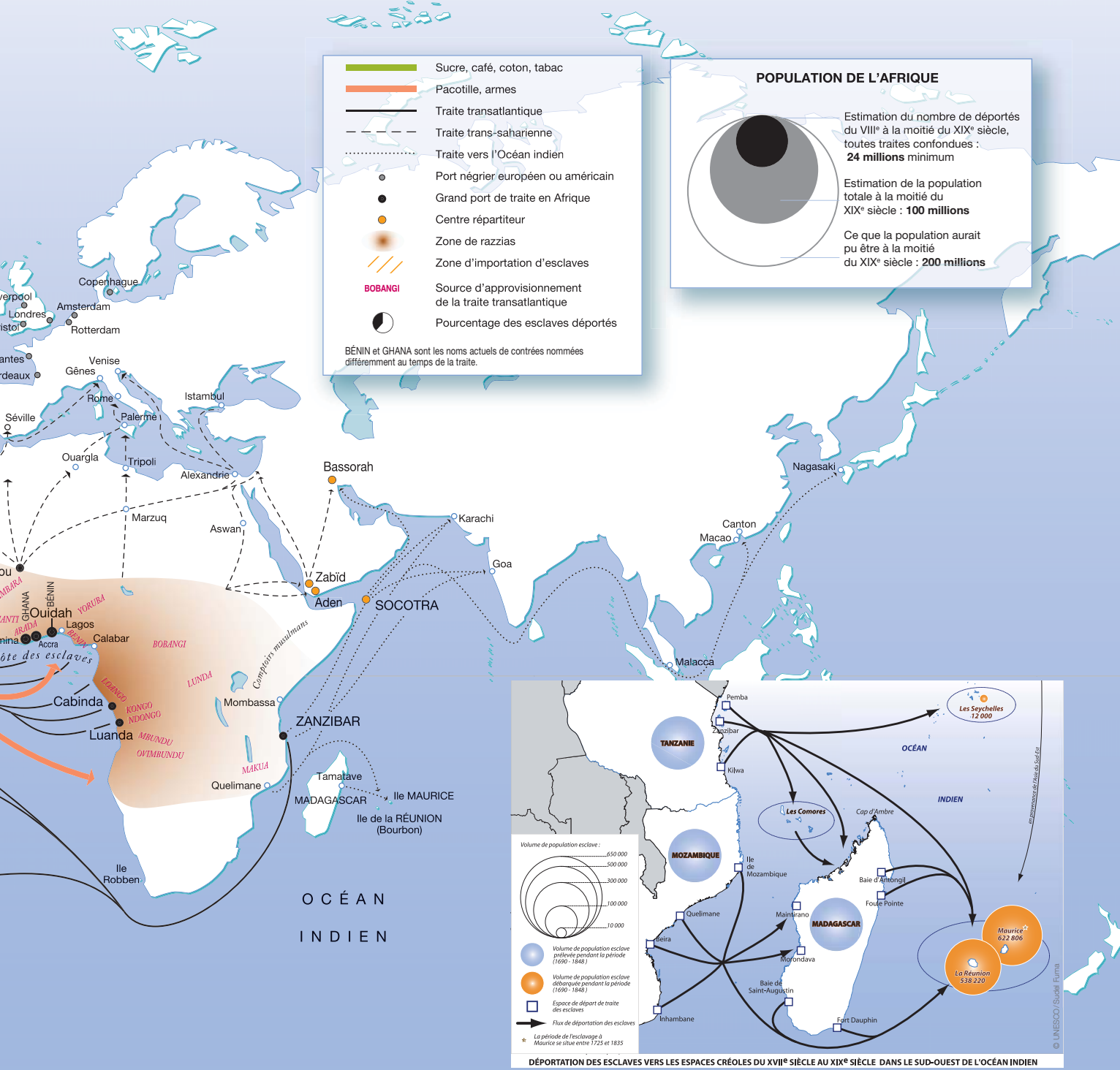
Chronologie des abolitions

1777	L'abolition de l'esclavage est inscrite dans la Constitution du Vermont (États-Unis d'Amérique)
1780	Abolition de l'esclavage en Pennsylvanie (États-Unis d'Amérique)
1783	Abolition de l'esclavage au Massachusetts (États-Unis d'Amérique)
1784	Abolition de l'esclavage à Rhode Island et dans le Connecticut (États-Unis d'Amérique)
1793	Abolition de l'esclavage à Saint-Domingue, suite à la rébellion des esclaves enclenchée en août 1791
1794	Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises
1802	Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises
1803	Interdiction de la traite négrière par le Danemark
1807	Interdiction de la traite négrière par le Royaume-Uni
1808	Interdiction de la traite négrière par les États-Unis d'Amérique
1814	Interdiction de la traite négrière par les Pays-Bas
1815	Les puissances européennes réunies au Congrès de Vienne s'engagent à interdire la traite négrière
1822	Abolition de l'esclavage à Saint-Domingue
1823	Abolition de l'esclavage au Chili
1826	Abolition de l'esclavage en Bolivie
1829	Abolition de l'esclavage au Mexique
1831	Dernière loi française interdisant la traite négrière
1833-1838	Abolition de l'esclavage dans les colonies britanniques
1846	Abolition de l'esclavage en Tunisie
1847	Abolition de l'esclavage dans la colonie suédoise de Saint-Barthélemy
1848	Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises et danoises
1851	Abolition de l'esclavage en Colombie
1853	Abolition de l'esclavage en Argentine
1854	Abolition de l'esclavage au Venezuela
1855	Abolition de l'esclavage au Pérou
1863	Abolition de l'esclavage dans les colonies néerlandaises
1863-1865	Abolition de l'esclavage aux États-Unis d'Amérique
1873	Abolition de l'esclavage à Porto Rico
1876	Abolition de l'esclavage en Turquie
1880-1886	Abolition progressive de l'esclavage à Cuba
1888	Abolition de l'esclavage au Brésil
1896	Abolition de l'esclavage à Madagascar
1897	Abolition de l'esclavage à Zanzibar
1910	Abolition de l'esclavage en Chine
1920	Abolition de l'esclavage en Somalie
1923	Abolition de l'esclavage en Éthiopie et en Afghanistan
1924	Abolition de l'esclavage au Soudan et en Iraq
1926	Abolition de l'esclavage au Népal
1926	Convention de la Société des Nations relative à l'esclavage
1928	Abolition de l'esclavage en Iran
1936	Abolition de l'esclavage au Nigéria
1952	Abolition de l'esclavage au Qatar
1956	Convention supplémentaire de l'ONU relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage
1962	Abolition de l'esclavage au Yémen et en Arabie Saoudite
1963	Abolition de l'esclavage dans les Émirats Arabes Unis
1970	Abolition de l'esclavage à Oman
1980	Abolition de l'esclavage en Mauritanie (après les abolitions de 1905 et de 1961)
1992	Abolition de l'esclavage au Pakistan
2003	Interdiction de l'esclavage au Niger



DÉPORTATION





Préserver

Porteur de traces qui ne doivent pas être effacées, le patrimoine né de la traite négrière et de l'esclavage est à la fois matériel et immatériel : des archives écrites et orales, des sites, des lieux et des édifices, des créations culturelles et artistiques, des manifestations spirituelles, des cosmologies, des pensées politiques..., bref, un patrimoine de l'humanité, qui peut devenir un vecteur de réconciliation, d'éducation et de développement. Préserver et sauvegarder ce patrimoine ne fait pas seulement partie du devoir de mémoire mais aussi de la responsabilité politique et de l'engagement citoyen de chacun.

Des archives à sauvegarder

Opérationnel dans 11 pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes (Argentine, Barbade, Bénin, Brésil, Cap-Vert, Colombie, Cuba, Gambie, Ghana, Haïti, Sénégal), le projet « **Mémoire du monde** » a permis d'améliorer les conditions de conservation de documents originaux liés à la traite négrière (lettres, titres de propriété, contrats de vente...), notamment grâce à des cours de formation technique. Il a permis la mise en place d'un riche site web sur les Archives du commerce des esclaves, qui compte plus de 200 000 registres et images. Ainsi, les documents numérisés de trois collections majeures (*Patrimoine documentaire des personnes des Caraïbes réduites en esclavage* (Barbade, 2003) ; *Registre des esclaves des Antilles britanniques (1817-1834)* (2009) ; *Negros y esclavos* (Colombie, 2005) sont accessibles sur les sites web des pays ainsi que sur CD-Rom.

Le jazzman Marcus Miller, artiste de l'UNESCO pour la paix.
© Wikimedia Commons/Markandels



Pour rendre compte de cette histoire tragique, les **archives orales** sont tout aussi importantes : elles en donnent une autre version, celle des victimes, de ceux qui n'ont eu que leur mémoire et leur créativité culturelle pour se souvenir. Cet héritage oral est porteur d'informations et d'indications fort utiles pour la recherche. La tradition orale est, en effet, une parole organisée, élaborée, structurée, un immense réservoir de connaissances acquises par la collectivité, selon des canons bien déterminés, transmise, en Afrique et dans la diaspora africaine, par des spécialistes de la parole. La collecte, la compilation et la sauvegarde de ces traditions orales dans différentes régions du monde ont permis de combler les lacunes des archives écrites européennes. Ainsi, les ouvrages publiés par le projet La Route de l'esclave sur la mémoire orale dans les îles du Sud-Ouest de l'Océan indien, ou en Afrique de l'Ouest, renseignent sur la perception de la traite et de l'esclavage.

Quand la géographie éclaire l'Histoire

Témoignages tangibles d'un passé souvent occulté, les sites, édifices et lieux liés à la traite négrière et à l'esclavage permettent de tracer un itinéraire de mémoire dans les régions et pays concernés. Ils ont à la fois une utilité pédagogique et touristique, tant à l'échelon national que régional.

Dans le cadre de son action sur les **itinéraires de mémoire**, le projet La Route de l'esclave a soutenu plusieurs initiatives dans les différentes régions du monde pour identifier, documenter, mettre en lien des sites emblématiques et promouvoir un « tourisme de mémoire » pouvant générer des revenus pour les communautés locales.

Des biens culturels porteurs de traces, directes ou indirectes, de la traite négrière, inscrits au Patrimoine mondial de l'humanité

Barbade	Centre historique de Bridgetown et sa garnison (2011)
Bénin	Palais royaux d'Abomey (1985)
Brésil	Ville historique d'Ouro Preto (1980) Centre historique de la ville d'Olinda (1982) Centre historique de Salvador de Bahia (1985)
Cap-Vert	Cidade Velha, centre historique de Ribeira Grande (2009)
Chili	Parc national de Rapa Nui (1995) Quartier historique de la ville portuaire de Valparaiso (2003)
Colombie	Port, forteresses et ensemble monumental de Carthagène (1984)
Cuba	Vieille ville de La Havane et son système de fortifications (1982) Trinidad et la vallée de Los Ingenios (1988) Château de San Pedro de la Roca, Santiago de Cuba (1997) Paysage archéologique des premières plantations de café du Sud-Est de Cuba (2000)
États-Unis d'Amérique	Independence Hall (1979) Statue de la Liberté (1984) Monticello et Université de Virginie à Charlottesville (1987)
France	Bordeaux, Port de la Lune (2007)
Gambie	Île Kunta Kinteh et sites associés (2003)
Ghana	Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs et des régions centrale et ouest (1979)
Haïti	Parc national historique – Citadelle, Sans Souci, Ramiers (1982)
Kenya	Vieille ville de Lamu (2001)
Maurice	Aapravasi Ghat (2006) Paysage culturel du Morne (2008)
Mauritanie	Anciens ksour de Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata (1996)
Mozambique	Île de Mozambique (1991)
Pays-Bas	Zone historique de Willemstad, centre, ville et port, Curaçao (1997)
Panama	Fortifications de la côte caraïbe du Panama : Portobelo, San Lorenzo (1980)
Paraguay	Missions jésuites de la Santísima Trinidad de Paraná et Jesús de Tavarangue (1993)
Pérou	Centre historique de Lima (1988)
Portugal	Centre d'Angra do Heroísmo aux Açores (1983) Centre historique de Porto (1996)
République dominicaine	Ville coloniale de Saint-Domingue (1990)
République-Unie de Tanzanie	Ruines de Kilwa Kisiwani et Songo Mnara (1981) Ville de pierre de Zanzibar (2000)
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord	Maritime Greenwich (1997) Ville historique de St George et fortifications associées, aux Bermudes (2000) Liverpool – Port marchand (2004)
Saint-Kitts-et-Nevis	Parc national de la forteresse de Brimstone Hill (1999)
Sénégal	Île de Gorée (1978) Île de Saint-Louis (2007)
Suriname	Centre ville historique de Paramaribo (2002)
Yémen	Ville historique de Zabid (1993)

L'Afrique dans les cultures du monde

Les aires géographiques touchées par la traite négrière et l'esclavage (les Amériques, les Caraïbes, l'Océan indien, le Moyen-Orient, l'Asie...) ont constitué un terrain exceptionnel de syncrétisme culturel. Les études et recherches ont montré que les cultures métisses nées des interactions entre des peuples de différentes régions sont le produit d'actes de résistance et de liberté. En récupérant, réinterprétant les pratiques, habitudes, croyances imposées par l'esclavagiste, la personne captive a exprimé sa dignité d'être humain mais aussi sa créativité. Via le **label Route de l'esclave** accordé à des festivals de musique, de danse, de cinéma, le projet a fait la promotion des cultures vivantes et des expressions artistiques et spirituelles marquées de l'empreinte des valeurs, idées, croyances, savoirs, savoir-faire... venus d'Afrique, et du dialogue né de la rencontre des différences. Grâce à ces initiatives concrètes, le projet répond donc aux objectifs de la **Décennie internationale du rapprochement des**

cultures (2013-2022) qui sont de promouvoir la compréhension mutuelle et le respect de la diversité, des droits et de l'égalité de tous les peuples par le biais du dialogue interculturel.

Un patrimoine vivant

Le projet a grandement contribué à l'identification, à la reconnaissance et à la promotion du patrimoine immatériel lié à la traite négrière et à l'esclavage, notamment des expressions artistiques qui sont encore aujourd'hui au cœur des cultures vivantes des peuples.

La *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel* (2003) a inscrit sur sa Liste représentative des éléments marqueurs du métissage culturel issu de la traite négrière. Transmis de génération en génération, recréé en permanence, ce patrimoine, parce qu'il procure aux communautés d'ascendance africaine un sentiment d'identité et de continuité, crée un pont entre passé et présent, tradition et modernité.

Un patrimoine vivant à sauvegarder

Argentine et Uruguay	<ul style="list-style-type: none"> Le Tango (2009)
Belize, Guatemala, Honduras, Nicaragua	<ul style="list-style-type: none"> La langue, la danse et la musique des Garifuna (2008)
Brésil	<ul style="list-style-type: none"> La Samba de Roda de Recôncavo de Bahia (2008) Le Frevo, arts du spectacle du Carnaval de Recife (2012) Le Cirio de Nazaré (Le cerge de Notre-Dame de Nazaré) à Belém, dans l'État du Para (2013)
Colombie	<ul style="list-style-type: none"> Le carnaval de Barranquilla (2008) L'espace culturel de Palenque de San Basilio (2008) La musique Marimba et les chants traditionnels de la région sud du Pacifique colombien (2010) Le festival de Saint François d'Assise, Quibdó (2012)
Cuba	<ul style="list-style-type: none"> La Tumba Francesa (2008)
France (La Réunion)	<ul style="list-style-type: none"> Le Maloya (2009)
Jamaïque	<ul style="list-style-type: none"> Les traditions des Marrons de Moore Town (2008)
République dominicaine	<ul style="list-style-type: none"> La tradition du théâtre dansé Cocolo (2008) L'espace culturel de la Fraternité du Saint-Esprit des Congos de Villa Mella (2008)
Uruguay	<ul style="list-style-type: none"> Le Candombe et son espace socio-culturel : une pratique communautaire (2009)
Venezuela (République bolivarienne du)	<ul style="list-style-type: none"> La Parranda de San Pedro de Guarenas y Guatire (2013)

— Réconcilier

En participant d'une meilleure compréhension de la formation et de l'évolution des sociétés modernes et multi-ethniques, le projet La Route de l'esclave s'est progressivement positionné comme une passerelle entre l'Afrique et ses diasporas, notamment dans les Caraïbes, les Amériques, l'Océan indien, le Moyen-Orient et l'Asie. Catalyseur de la coopération en matière d'éducation à la diversité et au pluralisme culturels, au dialogue interculturel, à l'universalité des droits humains, à la valorisation des héritages communs, le projet est devenu une **référence** et un acteur incontournable de la scène internationale sur les enjeux et les défis de la construction de nouvelles identités et citoyennetés, d'un nouveau vivre-ensemble qui prendrait en compte la pluralité des mémoires collectives et des appartenances.

C'est pourquoi le projet promeut une approche holistique et fédératrice de la traite et de l'esclavage, de manière à contribuer à l'apaisement des

mémoires et à la réconciliation, tant au niveau national qu'international. Il participe donc à l'entreprise de décolonisation des mentalités et des visions historiques qu'avait commencée l'UNESCO dès les années 1960 avec le travail monumental sur l'histoire de l'Afrique. En effet, bien avant le projet La Route de l'esclave, l'Organisation s'était attelée à briser le silence sur les apports de l'Afrique à l'humanité, en lançant, en 1964, l'écriture, par les Africains eux-mêmes, d'une *Histoire générale de l'Afrique* afin d'en corriger la vision eurocentriste et stéréotypée.

Cinquante ans après le lancement de cette *Histoire*, vingt ans après celui de La Route de l'esclave, que reste-t-il à faire ? Grâce à une meilleure utilisation pédagogique des résultats de ces deux projets, il conviendra, notamment pour les pays de l'Union africaine, de **rénover l'enseignement de l'histoire de l'Afrique**, en intégrant le segment de la traite négrière dans une Histoire plus longue, des origines de l'humanité à la fin de l'*apartheid*, en passant

par la décolonisation et la mise en évidence des racines communes des différentes cultures africaines ainsi que les contributions de ces dernières au progrès général de l'humanité. Il s'agira donc, désormais, d'inscrire les résultats de ce double projet dans les mentalités, des jeunes Africains notamment, en leur insufflant la fierté de leur histoire et de leur patrimoine, mais aussi l'estime de soi et la confiance en la maîtrise de leur destin, personnel et collectif.



Île de Mozambique. © UNESCO/Remonjin



Célébration Candomblé (Bahia, Brésil). Photo : Wikimedia Commons / Taluaye

■ Célébrer

« Bien que la diversité d'expressions culturelles suscitées par la traite négrière et l'esclavage continue d'influencer nos sociétés au-delà des régions où l'esclavage était pratiqué, la valeur ajoutée de cet enrichissement culturel doit encore être convenablement reconnue comme une partie de la contribution de l'Afrique au patrimoine culturel mondial » (Rapport mondial de l'UNESCO :

Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel, p.42, 2010).

C'est précisément l'un des objectifs assignés à la **Décennie des personnes d'ascendance africaine (2015-2024)** que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamée en 2013 et dont le thème général retenu est « Reconnaissance, Justice et Développement ». Cette Décennie offre un cadre

et une plateforme favorables pour encourager les États à mettre en œuvre des politiques concrètes de lutte contre les injustices sociales héritées de l'esclavage dont sont encore victimes les personnes d'ascendance africaine. Temps de réflexion et occasion d'action, la Décennie est également destinée à ancrer dans les esprits, l'apport et l'universalité des cultures africaines.

Les traditions des Marrons de Moore Town, descendants de communautés indépendantes d'anciens esclaves fugitifs, les Marrons (Jamaïque). © UNESCO / Andrew P. Smith





La Parranda de San Pedro de Guaremas y Guatire (République bolivarienne du Venezuela). © Centro de diversidad cultural

Pour que ce projet continue, rejoignez-nous sur

<http://www.facebook.com/#!/theslave.route>

www.unesco.org/culture/slaveroute

UNESCO
Secteur de la culture
Section Histoire et Mémoire pour le dialogue

Tél. : +33 (0) 1 45 68 49 45

Fax : +33 (0) 1 45 68 57 51

Courriel : projetlaroutedelesclave@unesco.org

Publié en 2014 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture – 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2014

Rédaction, iconographie et coordination : Monique Couratier – Conception graphique et maquette : MSS/CLD/D

Publié en français, anglais et espagnol

Imprimé en France dans les ateliers de l'UNESCO

Des acteurs engagés

Coordonné par le Secteur de la culture, ce projet pluridisciplinaire et intersectoriel est orienté par un Comité scientifique international composé de vingt experts de différentes disciplines et venant de toutes les régions du monde (Afrique, Europe, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Caraïbes, Océan indien, Moyen-Orient, Asie). Au niveau des pays, le projet bénéficie de la collaboration de Comités nationaux de La Route de l'esclave (une vingtaine éparpillée dans les

différentes régions du monde) dont le but est de diffuser les connaissances développées et de susciter une prise de conscience sur le sujet. Le projet a, par ailleurs, établi des partenariats fructueux avec diverses institutions et organisations telles que le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme, l'Organisation mondiale du tourisme, le Centre international d'études pour la conservation et la restauration de biens culturels (ICCROM), le Conseil international

des monuments et des sites (ICOMOS), le Centre for Black African Arts and Civilization (CBAAC), la Fondation culturelle Palmarès, le Smithsonian National Museum of African American History and Culture, la Colonial Williamsburg Foundation, le Harriet Tubman Institute for Research on the Global Migrations of African Peoples, ainsi que de nombreux médias un peu partout dans le monde.